

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-002</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Projet de règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 Habitation multifamiliale isolée à l'intérieur de la zone M1148, sur le chemin du Sault, près de la rue Louis-Quentin, secteur Saint-Romuald)</b>
<b>Date : Le 14 janvier 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin d'autoriser l'usage H10 « Habitation multifamiliale isolée » à l'intérieur de la zone M1148 (Annexe 1 : Plans de localisation). La demande permettra au requérant d'agrandir son bâtiment afin d'ajouter 3 logements aux 3 logements, actuellement présents, pour un total de 6 logements.

L'agrandissement sera situé au-dessus du garage situé à l'arrière. Le milieu d'insertion est surtout composé d'habitations unifamiliales isolées, cependant il est voué au redéveloppement.

Les modifications proposées ne nécessitent pas de modification au *Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme* et au *Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé* et respectent les orientations du Projet de règlement RV-2015-15-04 modifiant ce dernier puisque l'augmentation de la densité dans ce secteur, à proximité du futur SRB est souhaitée.

### **Commission consultative sur l'urbanisme et l'aménagement**

Lors de sa séance du 14 décembre 2015, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent à l'unanimité au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement tel qu'annexé à la FPD-URBA-2015-266 (résolution : CCUA-2015-00-172).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

### Commentaires

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2016 2017 2018

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire [Signature] Date : 2016/01/14

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Procédure de modification règlementaire (Annexe 2)

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Me Carole Roseberry, avocate, DAJG	18/12/2015	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification règlementaire

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé (Annexe 3). Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les usages de la classe H10 Habitation multifamiliale isolée à l'intérieur de la zone M1148 et de prévoir des normes applicables à cet usage.

- Liste des pièces jointes :  
 Annexe 1 : Plans de localisation  
 Annexe 2 : Procédure de modification règlementaire  
 Annexe 3 : Projet de règlement RV-2016-XX-XX

Préparé par : [Signature] Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme  
 Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu

Recommandé par :

Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi

Commentaires :

Signature de la Direction : [Signature] Date : 2016/01/14  
gestionnaire de projets communautifs

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---

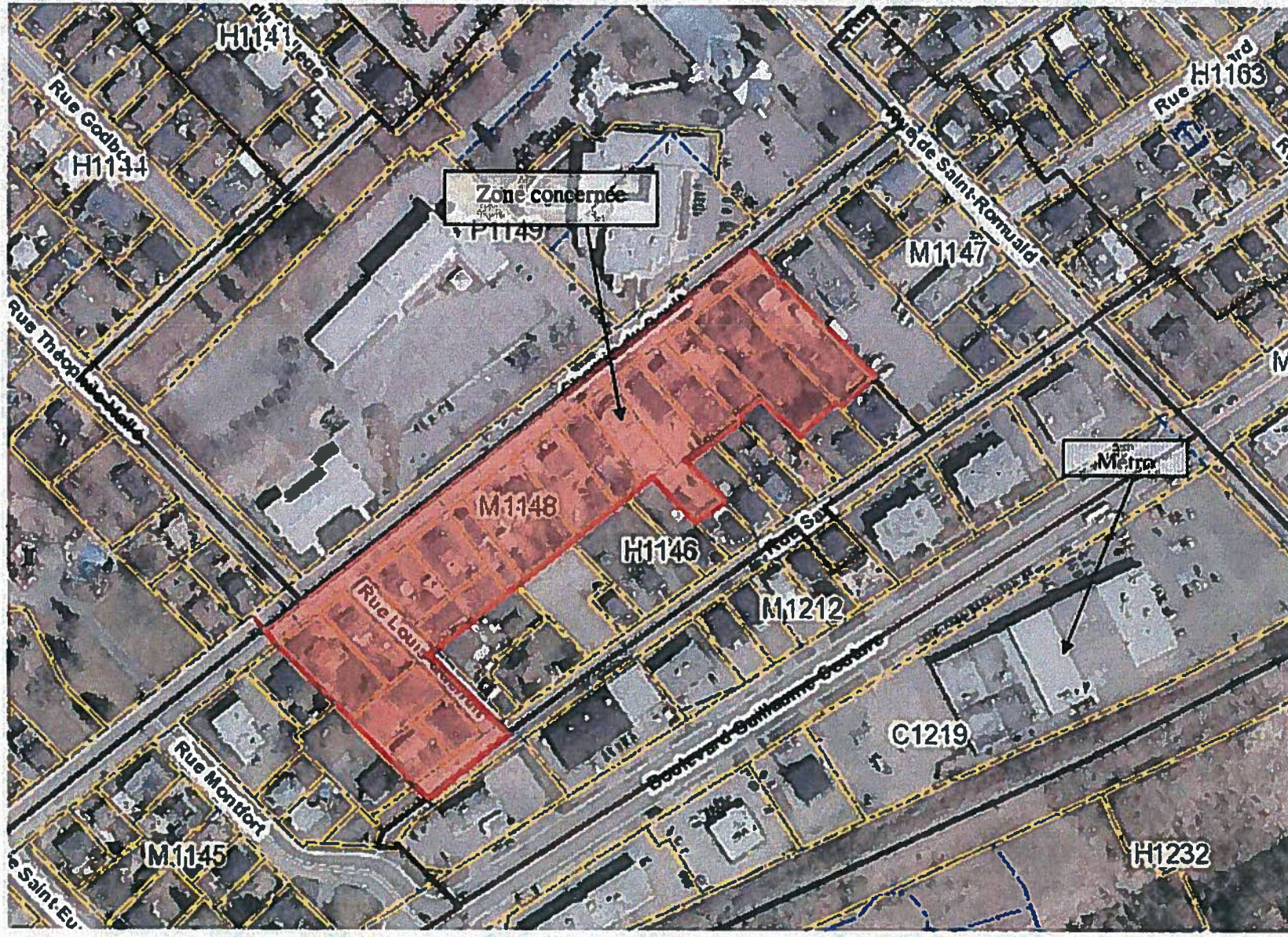


---

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2016/01/14







**Procédure de modification règlementaire**

---

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public - demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
- Avis public d'entrée en vigueur



Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Grille des spécifications applicable à la zone M1148**

La grille des spécifications applicable à la zone M1148, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages H10 et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Danielle Bilodeau, greffière



Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre min. de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m <sup>2</sup> )	Superficie max. de plancher (m <sup>2</sup> )	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol min. (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol max. (m <sup>2</sup> )	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min.(m)	Marge recul avant max.(m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)
H10	4	6				15	30	700					2	12,5	7,5		2	3,8	3	
Usage spécifiquement permis						Note terrain			Note bâtiment						Note implantation					
Usage spécifiquement prohibé																				
Note usage																				